

Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)

Agence de financement des infrastructures de transport de France



L'AFIT France est un établissement public national ayant pour mission de participer au financement de grands projets d'infrastructures de transport et de mobilités, dans le respect des objectifs du développement durable et selon les orientations du Gouvernement.



En région, concernant le littoral, l'AFITF construit chaque année un budget initial qui prévoit des opérations liées à l'étude, à l'aménagement et à la protection du littoral dans une optique de gestion intégrée du trait de côte basée notamment sur des solutions de gestion dites « douces ».

Qu'est ce que c'est ?

Les crédits de fonds de concours provenant de l'AFITF permettent la prise en charge financière de la gestion du trait de côte. Ils sont régis sur la base d'une convention annuelle AFITF-DGALN (MTE) et sont imputés annuellement sur le programme budgétaire de la DGALN.

Comment ça fonctionne ?

Une liste d'opérations à conduire et éligibles au financement par l'AFITF est établie dans chaque région littorale et soumise à l'approbation de la DGALN.

Le fonds de concours étant inscrit au projet de loi de finances adopté par le Parlement, les actions sont identifiées à l'année N-1 pour une programmation à l'année N.

A quoi ça sert ?

Il finance les études et travaux ayant pour objectif la surveillance et la protection des territoires littoraux au regard des phénomènes climatiques et en particulier la mobilité du trait de côte et l'érosion impliquée.

Forte incitation à l'utiliser pour des opérations d'aménagements doux voire de solutions fondées sur la nature permettant aux territoires littoraux de s'appuyer sur les fonctionnalités des écosystèmes naturels pour la gestion du trait de côte.

Intérêts

⇒ Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité

⇒ Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages

⇒ Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise

⇒ Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque

Limites

⇒ Opérations qui doivent être compatibles avec la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

⇒ Ne finance pas les actions tendant à une artificialisation et une fixation du trait de côte (incompatibles avec la SNGITC)

Conditions de mise en œuvre

Quand ?

Ces opérations ont vocation à porter principalement sur :

- des travaux de restauration des milieux favorisant le libre évolution du rivage et l'amélioration de la résilience des territoires littoraux face aux risques (notamment des travaux de restauration des cordons dunaires)
- des travaux de protection contre l'érosion au moyen de techniques « douces » tenant compte de la dynamique sédimentaire (notamment des travaux de restauration des cordons dunaires),
- des opérations dont l'objectif est d'améliorer la connaissance et le partage de l'information sur l'évolution du trait de côte, grâce par exemple à la mise en place d'observatoires du trait de côte et aux démarches menées dans ce cadre ;
- des études et expertises nécessaires à la gestion intégrée du trait de côte.

Comment ?

Les taux de financement sont alignés sur ceux couramment mis en œuvre par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs - FPRNM dit « fonds Barnier » : les études peuvent ainsi être financées à 50 % et les travaux de 25 à 40 %, notamment en fonction de leur récurrence, de leur nature et de leur bilan d'artificialisation

Combien ?

3 M€ sur une période de 7 ans (2015 - 2021) en région Hauts-de-France.

Qui ?

Les DDTM sont les interlocutrices de premier plan pour les opérateurs de part leur implication complémentaire avec d'autres politiques, procédures et travaux. Elles centralisent les candidatures à l'obtention d'un financement *via* le fonds AFITF, afin de garantir la cohérence des projets en cours sur le littoral.

Où ?

Sur les territoires littoraux.

Études et travaux éligibles au fonds AFITF sur le littoral

Travaux de restauration des milieux favorisant la libre évolution du rivage et l'amélioration de la résilience des territoires littoraux face au recul du trait de côte	<p>Travaux de restauration de cordons dunaires</p> <p>Renaturation du littoral en forêt domaniale</p> <p>Réhabilitation de portions de plage</p> <p>Mise en place de solutions fondées sur la nature</p>
Travaux de protection contre l'érosion au moyen de techniques « douces » tenant compte de la dynamique sédimentaire	<p>Mise en place de structures légères (ganivelles, fascines pieux hydrauliques...)</p> <p>Rechargement de cordons dunaires</p> <p>Gestion souple des dunes (plantation végétale, pose de rideaux, brise-vent, recouvrement par des branchages, reprofilage, canalisation de la fréquentation...)</p> <p>Système de drainage de plage</p> <p>Rétablissement du transit littoral par by-pass</p>
Opérations tendant à l'amélioration de la connaissance et au partage de l'information sur l'évolution du trait de côte	<p>Mise en place de structures d'observation du trait de côte</p> <p>Acquisition de données sur l'évolution du trait de côte et la courantologie</p> <p>Analyse de l'évolution de long terme du trait de côte</p> <p>Réalisation de cartographies de recul du trait de côte</p>
Études et expertises pour une gestion intégrée du trait de côte	<p>Études en vue d'opérations de recomposition spatiale</p> <p>Études stratégiques globales sur la gestion du trait de côte</p> <p>Expertises nécessaires à l'élaboration de stratégies locale</p> <p>Etude en faveur de la recomposition spatiale des territoires littoraux</p>
Opérations de préservation des milieux littoraux exposés à certaines menaces spécifiques.	<p>Contribution au financement au cas par cas :</p> <ul style="list-style-type: none">d'opérations prioritaires de réhabilitation de décharges littorales exposées au recul du trait de côte (études et mise en œuvre de solutions de gestion) mises en œuvre par les collectivités territorialesde retraits d'épaves échouées sur le domaine public maritime naturel constituant une menace pour l'environnement littoral et plus particulièrement dans une aire marine protégée.

Chiffres-clés et références bibliographiques



Au niveau régional :

2021 : actions financées AFITF

- Le Crotoy (80) : confortement sédimentaire initial / étude pour le réensablement de la plage sur toute la longueur d'un ouvrage et sur le sud du linéaire du cordon dunaire (60 000 €) et construction de deux épis (15 000 €)

- Participation au marché d'études sur la démarche régionale « Résilience littorale » (71 000€)